

Conseil des Etats: le projet de la FMH balayé par les assurances

Mercredi, la commission de la santé du Conseil des Etats annonçait avoir opté, par 8 voix contre 5, pour une révision de l'assurance maladie introduisant deux modèles à choix. Elle se conformait ainsi au projet que santésuisse lui avait soumis quelques jours auparavant. Elle

balayait, du même coup, les propositions présentées par les cantons et les médecins. (...)

A la mi-août, la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Fédération des médecins suisses (FMH) ont présenté une solution commune, comme le leur demandait la commission des Etats. Il s'agit de donner aux cantons la possibilité de soumettre à autorisation l'ouverture de cabinets privés, l'objectif étant que le nombre de médecins corresponde aux besoins, dans toutes les

spécialités et régions.

Alors que la commission s'appêtait à prendre ce projet comme base de discussion, santésuisse a déposé sa propre solution: un système dual avec, à choix, une assurance correspondant au modèle actuel (les caisses remboursent tous les médecins) et une assurance où chaque caisse et chaque médecin décident librement de travailler ensemble (c'est la liberté de contracter). (...)

François Nussbaum
Le Courrier du 29 août 2008